

Morges, le 13 septembre 2021

ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Aux Municipalités des
62 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay**

Mesdames, Messieurs les syndics,
Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal,

Les délégués ARASMAC des communes sont convoqués en séance ordinaire du Conseil intercommunal

**Jeudi 23 septembre 2021 à 19h00,
à Tolochenaz, salle polyvalente**

Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences,
2. Adoption de l'ordre du jour,
3. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2021,
5. Préavis N° 2/09.2021 : Budget 2022,
6. Préavis N° 3/09.2021 : « création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – UAPE Les Pand'Amis »
7. Communications du Bureau,
8. Communications du Comité de direction ARASMAC,
9. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance).

Le préavis N° 2/09.2021 sur le budget 2022 ainsi que le préavis N° 3/09.2021 « Création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – UAPE Les Pand'Amis » sont transmis par courriel à toutes les communes ce jour.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les syndics, Mesdames, Messieurs les délégués, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président : **ARASMAC** La Secrétaire :

ARASMAC p.a. CENTRE SOCIAL REGIONAL
MORGES-AUBONNE-COSSONAY
Rue de Couvaloup 10 - CP 982 -
1110 Morges 1

Andreas Sutter Isabelle Muller

Annexe : PV de la séance du 23 juin 2021